

Conclusion - Le chemin à suivre

En 2017, Fost Plus a identifié la propreté publique (littering) comme le troisième des cinq points d'attention pour une économie circulaire des emballages en Belgique. Le PRO se concentre sur le changement de comportement des citoyens, mais jusqu'à présent, il y a eu peu d'impact.

On peut penser que les déchets sauvages sont un problème local et qu'ils relèvent de la responsabilité des consommateurs. Ce sont eux qui ne se débarrassent pas correctement de leurs déchets, ce qui a conduit Fost Plus à adopter une approche citoyenne du nettoyage en finançant **Mooimakers, Be WaPP et Le Click**. Les citoyens sont un acteur important, mais seulement une partie de la solution. Cette façon de penser nous a conduits là où nous sommes aujourd'hui. **Il ne sert à rien de continuer à faire la même chose**. De nouvelles approches sont nécessaires pour avoir un impact plus important et plus rapide. La **crise environnementale exige que tous les acteurs fassent un grand pas en avant** - gouvernements, producteurs (et PRO), consommateurs.

L'objectif de la directive SUPD et de la REP pour les déchets sauvages est de remettre en cause le statu quo : réduire les déchets sauvages dans l'environnement et leur impact sur celui-ci. Il est clair que la quantité de déchets d'emballages produite n'est pas viable. Il faut donc innover pour s'attaquer à la cause première de ces déchets sauvages : **empêcher la production d'emballages pour éviter qu'ils ne finissent dans la nature**. La stratégie clean.brussels pousse les entreprises à prendre leurs responsabilités en tant qu'acteurs de la propreté, en déclarant que "la prévention des déchets doit devenir un principe clé pour les acteurs économiques : ils doivent préserver les ressources en transformant le modèle linéaire en un modèle circulaire".

Si, sur la base de leur expérience en matière de recyclage, les producteurs et Fost Plus pensent qu'ils peuvent agir plus efficacement que ne le font actuellement les Villes et Communes, au lieu de se contenter de financer le statu quo, une proposition **concrète** à cet effet est la bienvenue. Le problème des déchets sauvages nécessite des solutions efficaces, comme la consigne qui fait ses preuves. La consigne numérique proposée par Fost Plus n'est pas la solution. Nous avons vu

dans ce rapport qu'elle s'appuie sur la campagne du Click, qui ne fonctionne pas contre les déchets sauvages et ne s'adresse pas à la bonne partie de la population. Une étude de la proposition de Fost Plus par Eunomia conclut qu'une consigne classique aurait beaucoup plus d'impact.

En conclusion, en ce qui concerne la prévention des déchets sauvages, nous souhaitons que :

- Les **autorités travaillent ensemble** pour mesurer clairement les déchets sauvages de **manière indépendante**, pour informer la REP et ainsi mettre en place une politique plus efficace de lutte contre les déchets sauvages.
- La collecte de données doit être effectuée de **manière standardisée**, distinguant les différents types de déchets, emballés ou non, dans les trois régions. Cela pour que les indicateurs de propreté puissent être rapportés de manière transparente sur une base annuelle et suivie. La Flandre est la plus avancée dans la collecte des données et les standardise dans toutes les municipalités.
- La Belgique doit disposer d'une **stratégie harmonisée en matière de déchets sauvages**, avec une **répartition claire des rôles entre autorités et PROs**. La situation dans laquelle nous nous trouvons avec Mooimakers et Be WaPP est un mélange malsain dans lequel les producteurs exercent un contrôle trop important sur la politique de lutte contre les déchets sauvages contre un financement.
- La politique en matière de déchets sauvages doit cesser de se concentrer uniquement sur l'action citoyenne via Mooimakers, Be WaPP et The Click. **Fost Plus devrait plutôt investir dans la collaboration avec ses membres pour modifier les emballages afin de réduire la probabilité que les déchets soient abandonnés**. Les systèmes de réemploi, ainsi que la consigne classique ont prouvé qu'ils évitent les déchets sauvages et réduisent la quantité de déchets.

Concernant le système de récompense, le Click, et autres initiatives futures, nous suggérons :

- si la campagne du Click est poursuivie, elle doit être modifiée pour garantir que **tout le monde puisse réellement participer**, et pas seulement les personnes ayant leur 'App sto-

re' en Belgique ou au Luxembourg. Les systèmes d'incitation conçus doivent être inclusifs et tenir compte des personnes qui n'adoptent pas actuellement le comportement souhaité. Ce n'est pas le cas du Click.

- Fost Plus doit **investir davantage dans la collecte de données** afin de démontrer l'impact du Click et d'autres initiatives potentielles. Le nombre d'utilisateurs et de clics partagés est un bon début, mais des informations supplémentaires sont nécessaires pour démontrer l'impact de l'initiative sur la quantité de déchets sauvages et les flux de déchets.

En ce qui concerne le nouvel AC pour la REP et les déchets sauvages, nous soutenons qu'une "simple" taxe devrait inciter les producteurs à prendre des mesures concrètes. Depuis 2023, les producteurs doivent payer le coût réel de la collecte des déchets sauvages en Belgique. À l'avenir :

- **la manière dont la taxe est répartie entre les producteurs doit être publiée**, et un plus grand nombre d'acteurs doit être impliqué dans la détermination de cette taxe ;
- **la taxe que les producteurs doivent payer pour couvrir le coût de la collecte des déchets sauvages doivent être éco-modulée**. Dans notre rapport sur le recyclage, nous montrons que la détermination actuelle du point vert ne tient pas compte des exigences de durabilité, de réparabilité, de réemploi et de recyclabilité ; cette même erreur ne doit pas être commise pour la taxe sur les déchets sauvages ;
- **il est essentiel que la taxe payée par les producteurs diminue à mesure que les déchets sauvages diminuent**, mais aussi qu'elle reste la même ou augmente s'ils ne diminuent pas. Sinon, il n'y a aucune incitation à modifier les emballages mis sur le marché ;
- **les évaluations de la taxe par la CIE tous les cinq ans doivent être rendues publiques**, afin que toutes les acteurs puissent comprendre comment les coûts totaux sont calculés. Une fréquence quinquennale risque d'être insuffisante pour inciter au changement à la vitesse nécessaire pour ralentir la crise climatique ;
- **la somme payée aux Villes et Communes couvre entièrement leurs coûts réels**, et que des investissements supplémentaires soient réalisés pour améliorer la situation, sinon rien ne changera.

Enfin, concernant l'introduction d'une consigne sur les emballages de boisson :

- Fost Plus doit travailler avec les régions et autres acteurs vers une **consigne classique**. Elle a fait ses preuves pour réduire les déchets sauvages et augmenter les taux de recyclage, sans aucune des limitations d'une consigne "numérique".
- Nous nous **opposons fermement à la réduction de la taxe déchets sauvages avec l'introduction d'une consigne**. La réduction doit être liée aux résultats, non à la simple introduction. Si le système n'améliore pas la collecte des emballages concernés et ne réduit pas les déchets sauvages, il ne peut pas y avoir de réduction de cette taxe.

Il peut être conclut qu'il n'y a actuellement pas de prise de responsabilité pour les déchets sauvages autres que les emballages de boissons. L'AC devait à l'origine inclure d'autres types d'emballages, mais son champ d'application a été réduit pour s'aligner uniquement sur celui de la législation européenne (plus les canettes). Si Fost Plus veut continuer à être pionnier des PROs en Europe, **il doit aller au-delà des exigences minimales**. Par exemple, en incluant dans le prochain agrément de Fost Plus des objectifs de collecte séparée et de circularité pour des emballages autres que les bouteilles en plastique (comme l'exige l'article 9 de la SUPD). Cela témoignerait d'un véritable engagement contre les déchets sauvages. Ces derniers ne sont pas uniquement constitués d'emballages de boissons, et nous ne prétendons pas que la consigne résoudra le problème des déchets sauvages. La Belgique a besoin d'une approche plus large pour s'attaquer à ce problème.

Nous pensons que l'approche des déchets sauvages devrait suivre la "**hiérarchie de l'économie circulaire**", visualisée dans le diagramme des 9R, comme pour tous les déchets. Les stratégies principales de ce diagramme nous orientent vers une économie plus circulaire grâce à la prévention et à le réemploi des déchets, qui font l'objet du rapport 1. **À cette fin, la véritable solution que la REP apporte aux déchets sauvages consiste à encourager les producteurs à concevoir des emballages - et des systèmes d'emballage - moins susceptibles de se retrouver dans l'environnement, plus faciles à nettoyer s'ils sont jetés, et ayant un impact moindre sur l'environnement s'ils y restent.**